



*Signataire : Diego Esteban*

*Date de dépôt : 22 juin 2023*

## **Question écrite**

### **Inscriptions dans les systèmes d'information de police dans le domaine de la protection de l'enfance**

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Combien d'inscriptions dans le RIPOL (notamment) ont-elles été réalisées en lien avec des procédures dans le domaine de la protection de l'enfance (clause péril SPMi, placements en foyer ou famille d'accueil, procédure de divorce et d'attribution de la garde, procédure de retrait de garde, infractions pénales commises sur des enfants par leurs parents, etc.) ?
- Quelles conditions doivent être réunies pour une inscription dans les systèmes d'information de police ?
- Comment ces données sont-elles utilisées, au-delà de leur seul enregistrement ?